

Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du 8 Février 2016

Président : M. RAULO Jean-Pierre, Maire.

Secrétaire de séance : Mme VIARD S.

Présents : Mmes PERRIN-MELIS - DUMAGNY- VIARD -
MM. RAULO- SOTTY- DEGOUZEL- BOUILLER – CHANDIOUX-
LACOMBRE –

Absent excusé : GOUNEAU D.-

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°- Prend connaissance de la situation du pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Entre Somme et Loire .

2°- Maison Bourgogne :

- Les travaux suivent leur cours normal, sans prendre de retard . La livraison des logements est toujours prévue à la fin de l'été 2016.
- Au cours d'une assemblée générale tenue le 10/01/2016, les membres de l' Agence France Locale ont décidé de ramener l'apport initial en capital de 3000 € à 700 € . De ce fait la commune ne devra plus verser 3000 € , mais 700 € d'apport en capital .
- D'autre part, un mécanisme de solidarité est mis en place entre les différents membres de l'Agence France Locale. Pour pouvoir bénéficier d'un prêt auprès de celle-ci, la Commune doit adhérer au mécanisme de garantie . Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au mécanisme de garantie .
- Accepte le devis présenté par la SAUR pour la mise en place de 4 compteurs individuels aux futurs logements de la maison Bourgogne , pour un montant de 3526,71 € .TTC.

3°- Fleurissement :

- Plusieurs devis concernant les plantations ont été présentés . Le Conseil donne sa préférence à la SARL Pépinières Vincent de Gannay-s-Loire.
- Accepte le devis présenté par l'entreprise Fourneret pour la remise en état de la serre , pour la somme de 1337,45 € TTC.

4°- Prévoit le remboursement de la moitié de la taxe foncière de la maison Bourgogne à son ancien propriétaire, soit la somme de 273 € .

5°- Divers travaux :

- Accepte le devis présenté par les Ets Vernisse de 4830,92 € TTC pour la remise en état de la toiture du hangar municipal .
- Prend connaissance du devis présenté par les Ets Bouiller concernant la remise en état de l'ancien logement de l'école, mais préfère remettre ces travaux à plus tard .
- L'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) présenté par la commune , a été validé par le Préfet . les travaux s'étaleront sur 6 années pour un coût de 24.000 € .

En 2016, les travaux concernent la mise aux normes des toilettes de la salle communale.
Des devis vont être demandés à cet effet .

- Demande un devis pour l'élagage des arbres les plus menaçants dans les espaces verts .

6°- Accepte de rembourser la part d'eau utilisée par la commune en 2015 à Mme SIMON
Isabelle , soit la somme de 236,73 € .

7°- Prend connaissance de l'état des dépenses de fonctionnement de la serre
intercommunale sur l'exercice 2015 avec Issy-l'Evêque . Prévoit de lui rembourser la
somme de 623,38 € .

8°- Prend connaissance de diverses communications faites par le maire .

CRESSY sur SOMME , le 9 Février 2016

Le Maire

Jean-Pierre RAULO